

Intervention SNTRS CGT à l'AG du CAES Inserm du 9 juin 2022

Bonjour à toutes et tous,

Cette année fut une année inédite. Cette 2^{ème} année de la pandémie à la COVID-19, fut une période pendant laquelle les besoins des familles ont augmenté dans beaucoup de domaines. Cela aurait dû inciter le CAES à faire preuve d'initiative et de consensus syndicale. Pourtant, nous sommes loin du compte.

Tout d'abord en janvier 2021, en pleine crise sanitaire, l'Inserm informe le CAES qu'au vu des dépenses peu importantes de l'année 2020 elle compte diminuer la dotation du CAES. Un courrier de protestation intersyndicale permettra de limiter la diminution de la dotation mais cette perte s'élèvera tout de même à 200 000€. C'est la première fois depuis la création de notre association que la dotation est diminuée et que la convention liant le CAES à l'Inserm n'est pas respectée. L'Inserm a utilisé comme argument la diminution drastique des prestations du CAES en 2020 entraînant de fait une augmentation spectaculaire de la réserve libre qui a atteint plus de 800 000 €. Au cours de l'année 2021, la direction du CAES n'a mené aucune action pour obtenir la restitution de cette somme et, encore plus étonnant, ce fait majeur n'apparaît nulle part dans le rapport moral du président du CAES.

Malgré le bilan catastrophique de 2020, le budget proposé par la direction du CAES pour 2021 n'a pas apporté l'aide nécessaire et attendue par les agents malgré la situation difficile vécue par les familles avec la poursuite de la pandémie. De plus, il fallait démontrer à l'Inserm que nous étions capables d'utiliser les réserves libres pour apporter de l'aide aux familles par des actions s'adaptant à la situation exceptionnelle que nous vivions.

Le SNTRS a demandé lors du CNAS de février 2021, la mise en place des mesures exceptionnelles envers les agents et leur famille. Nous avons proposé la mise en place de chèques rentrée scolaire et chèque culture qui ont bénéficié à plus de 5 000 ouvrants droit ou ayants droit (2 627 enfants et 2 547 agents actifs ou retraités). Cette opération a eu un coût de 275 838 €. D'autres mesures seront mises en place mais toucheront beaucoup moins de personnes pour des dépenses beaucoup plus faibles.

Au CNAS de juin de 2021 nous avons proposé, lors de la discussion de la validation du barème de ces chèques, une augmentation des chèques rentrée scolaire pour les tranches de subvention des revenus les plus bas. Cette proposition ne sera pas acceptée alors que cela aurait simplement augmenté la dépense de 30 000€ et aurait sans nul doute été très apprécié par les familles concernées. Pourtant, l'argent continuait à s'accumuler car la présentation du bilan financier présente un montant de la réserve libre toujours très élevé puisque nous sommes à 670 000 € et si on tient compte des 200 000€ amputés à la dotation nous sommes au-delà des 800 000€. La direction du CAES n'a tiré aucune leçon de la gestion catastrophique de 2020 et elle s'est entêtée à poursuivre la même politique.

Nous voudrions aussi signaler que les élus SNPTES, SNCS et SNTRS ont fait des propositions au CNAS de février 2022 pour le renouvellement de l'opération chèques rentrée scolaire et chèques culture et des mesures exceptionnelles de subvention dans les CLAS pour leur permettre d'organiser des activités de proximités, pour les agents et leur famille. Ces mesures ont été refusées. La direction SGEN privilégie l'organisation de l'anniversaire du CAES pour 400 personnes avec un coût de 100 000€ et refuse des chèques culture et rentrée scolaire pour la somme de 375 000€ au bénéfice de plus de 6 000 collègues. Pourtant l'argent est là et attend d'être dépensé !

La gestion erratique de notre association n'étant pas suffisante, au CNAS de novembre 2021, un vote de nature exceptionnel, proposé par les élus du SGEN-CFDT, demande la destitution de notre camarade Patricia Ferrari, tête de liste du SNTRS-CGT et ancienne présidente du CAES, de ses fonctions de secrétaire générale. Malgré l'intervention des élus SNCS, SNPTES et SNTRS demandant des éléments factuels pour expliquer cette proposition de vote, les élus du SGEN ont été incapables d'apporter la moindre preuve justifiant le vote. Faute d'éléments factuels, les 3 syndicats ont demandé aux élus du SGEN de reconsidérer leur position qui pouvait avoir des conséquences graves pour le fonctionnement du CAES. Malgré cette demande le vote n'a pas été retiré.

Les élus de notre syndicat ont pris acte de la situation et faute d'une majorité permettant à Patricia de rester à son poste de SG, ils ont décidé que Patricia devait abandonner le poste, mais garder un poste au bureau au titre du SNTRS. Pour se faire, Patrick Robert a démissionné du bureau et Patricia a postulé pour le remplacer en tant que membre associé. Sa candidature sera refusée par tous les élus SGEN et une élue SNCS (en rupture avec son syndicat et qui se verra offrir le poste de Secrétaire Générale).

Au CNAS de Février 2022 nous avons représenté la candidature de Patricia, cette fois-ci en association avec celle de Stéphane Cailmail, élu du SNPTES. Les élus du SGEN ont encore une fois rejeté ces candidatures ce qui a entraîné la démission du bureau de Kader Boulanouar (élu SNCS, vice-président du CAES) qui a refusé de cautionner l'absence de pluralité au bureau. Nous avons tenté, encore une fois, au CNAS d'Avril 2022 avec les candidatures de Stéphane, Patricia et Kader de composer un bureau pluri syndical. Ces candidatures ont été encore une fois éconduites démontrant une volonté du SGEN de diriger le CAES sans les autres syndicats.

Nous sommes dans une situation inédite. Le SNTRS n'est plus représenté au bureau du CAES pour la première fois dans l'histoire de notre association. Cette situation est d'autant plus exceptionnelle que au cours des 3 mandats précédents, sous la présidence d'élue du SNTRS-CGT disposant d'une majorité SNTRS-SNCS, les élus du SGEN ont toujours eu une place au bureau malgré qu'ils aient affiché très régulièrement une position hostile à notre politique. La présence des élus du SGEN étaient pour nous une évidence au titre de leur représentativité et une garantie de transparence dans la gestion du CAES. En refusant les candidatures du SNPTES, du SNCS et du SNTRS, le SGEN exclut 3 syndicats représentant 58 % des électeurs. A l'évidence, le SGEN a une autre vision de la pratique démocratique dans notre association.

Malgré toutes ces difficultés, notre association a les forces vives nécessaires pour rebondir et être à la hauteur des besoins de nos collègues. Nous espérons sincèrement que tout cela n'impactera pas le dynamisme des CLAS, qui ne l'oublions pas représentaient, en 2021, 52% des participations aux activités du CAES. Merci et bravo à toutes les personnes qui font vivre le CAES à travers des CLAS : agents, retraités et même personnels d'autres structures. Nous n'oublions pas non plus toute l'équipe technique du CAES qui par son professionnalisme et son engagement a démontré dans des conditions de travail particulièrement difficiles sa capacité à être toujours disponible et à répondre aux demandes des ouvrant droits.

Souhaitons qu'au moment du bilan de 2022 nous retrouvions une gestion plus apaisée, un montant de réserve libre plus conforme à une bonne gestion afin de pouvoir nous mobiliser pour revendiquer auprès de l'Inserm une dotation pour le CAES de 1% de la masse salariale. C'est la condition nécessaire pour répondre mieux aux besoins du plus grand nombre d'agents dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer drastiquement avec le gel du point d'indice et le manque de promotions des années passées d'une part et la forte augmentation de l'inflation de cette année d'autre part. Pour cela il faut revenir à une gestion plus attentive et plus réactive à l'évolution de la situation et des besoins de nos collègues et de leurs familles. La gestion doit être plus collégiale et respectueuse des élus désignés démocratiquement par le vote des électeurs. C'est la garantie pour obtenir une gestion transparente et dynamique permettant de convaincre l'Inserm de la nécessité d'augmenter la dotation du CAES et plus généralement d'augmenter le budget de la politique sociale de notre organisme.